

Conditions de participation jeu-concours par formulaire web Rally Motor Show Emotion - Centre Littoral

Organisatrice: **Association du Rallye International du Valais**

Est autorisée à participer toute personne physique âgée d'au moins 13 ans et domiciliée en Suisse. Les participant-e-s mineurs doivent avoir l'autorisation de leurs tuteurs. L'organisateur peut vérifier l'existence d'une telle autorisation. Ne sont pas autorisés à participer les organes et les employés de L'organisateur, leur famille, ainsi que toute personne mise en relation professionnellement avec le présent jeu-concours («participant-e»).

La participation au jeu-concours n'implique aucune obligation d'achat de biens/services de L'organisateur, mais les participant-e-s doivent disposer d'un compte email valable et d'un accès à Internet.

En prenant part au jeu-concours, les participant-e-s acceptent les présentes conditions.

Dates du jeu-concours:

Du 11.09.2017 à 12 h au 10.10.2017 à 14 h (heure locale)

Pour participer, les participant-e-s doivent se rendre sur le lien indiqué par le partenaire du concours mais en tous les cas sur le site internet du Rallye International du Valais et remplir un formulaire électronique de participation au concours. L'organisateur n'est pas responsable de la non-réception des réponses causée par une défaillance technique ou toute autre perturbation.

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par participant-e pendant toute la durée du jeu-concours. Les réponses inscriptions d'une même personne ne seront ni acceptées ni prises en compte lors de la détermination des gagnant-e-s.

Prix:

nous mettons en jeu les prix suivants:

- 1 VIP hélicoptère à gagner (700 CHF)
- 2 VIP Rally Motor Show Emotion (220 CHF)
- 10 Entrées Rally Motor Show Emotion

Tout versement en espèces du prix du jeu-concours ou toute demande d'un prix de remplacement sont exclus.

Détermination des gagnant-e-s: à la fin de la période du jeu-concours, un jury indépendant se réunira à huis clos pour sélectionner par tirage au sort les gagnant-e-s parmi inscriptions.

Information du gagnant-e et remise du prix: la/le gagnant-e sera contacté-e via un message privé envoyé par email au gagnant-e. Il disposera alors d'un délai de cinq jours à partir de la première prise de contact pour répondre et obtenir son prix. S'il ne se manifeste

pas dans les cinq jours suivant la première prise de contact, L'organisateur se réserve le droit de le disqualifier et d'attribuer le prix à un autre gagnant-e. Ce dernier sera déterminé au moyen de la procédure mentionnée plus haut.

Le prix sera transmis au gagnant-e par voie postale ou par e-mail.

Utilisation des données:

En participant au jeu-concours, les participant-e-s donnent à L'organisateur le droit, non exclusif et non limité dans l'espace, de copier, de diffuser ou de fournir à des tiers leur réponse saisie sur le site Web de L'organisateur et sur les réseaux sociaux, sans que cela leur confère une quelconque rémunération.

En prenant part au jeu-concours, les participant-e-s acceptent que leurs données personnelles, telles que leur nom et leur adresse, transmises, le cas échéant, dans le cadre du jeu-concours, puissent être utilisées par l'organisateur à des fins statistiques et publicitaires. L'organisateur s'engage à traiter avec diligence les données recueillies dans le cadre du jeu-concours. Elle ne garantit pas que les données transmises électroniquement ne puissent pas être consultées par des tiers ou être perdues.

Exclusion du jeu-concours, fin anticipée, responsabilité: L'organisateur se réserve le droit de disqualifier sans aucune justification et d'exclure du jeu-concours avec effet immédiat ou de priver de son prix tout participant qui manipule le jeu-concours ou qui tente de le faire et/ou qui enfreint les conditions de participation ou les bonnes mœurs et/ou qui tente d'une manière déloyale d'influencer le jeu-concours, voire d'exiger la restitution du prix. L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de terminer de manière anticipée le jeu-concours sans annonce préalable et sans indication de motifs, notamment si un déroulement normal ne peut être garanti pour des raisons techniques ou juridiques. Dans ces cas précis, les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à l'encontre de L'organisateur.

L'organisateur décline toute responsabilité à l'égard du gagnant-e en cas de perte ou de dommage, quelle qu'en soit la forme, découlant du jeu-concours et du prix ou en rapport avec ceux-ci.

Le jeu-concours est soumis au droit suisse.

Tout recours juridique est exclu.